



Accélération de la campagne de désengorgement des prisons



Le Chef de l'Etat du Burundi Son Excellence Evariste Ndayishimiye a procédé le 14 novembre 2024 à la prison centrale de Muramvya aux activités de l'accélération de la campagne de désengorgement des prisons sous le thème " Toi aussi prisonnier, ta contribution est utile dans la Vision du Burundi pays émergent en 2040 et développé en 2060".

Cette activité avait vu aussi la participation de l'Ombudsman burundais, du Ministre de la Justice, du Ministre de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique, du Ministre de la Solidarité Nationale, des Affaires Sociales, des Droits de la Personne Humaine et du Genre, du procureur général de la République, de certains hauts cadres de l'Etat et des représentants des organisations non gouvernementales étrangères et burundaises œuvrant dans le secteur des droits de l'homme.

Au cours du discours prononcé à cette occasion, le chef de l'Etat a rappelé que cette activité de désengorgement des prisons s'inscrit dans la ligne droite de la mise en œuvre des promesses contenues dans le discours de son investiture en 2020 consistant à servir tout le peuple burundais en leur rendant la vie meilleure, en faisant tout pour réduire la population carcérale et remplacer la peine de prison par d'autres activités d'intérêt commun.

Comme l'a souligné le Président de la République du Burundi Son Excellence Evariste Ndayishimiye, la mesure de désengorgement des prisons concerne plus de 41% de toute la population carcérale, soit 5.442 sur 13.211 prisonniers des différents centres pénitentiaires burundais. A cet effet, il a donné deux semaines à ceux qui sont impliqués dans la mise en œuvre de cette mesure de l'avoir totalement achevée.

Il a exhorté les prisonniers relaxés et ceux qui le seront bientôt de ne plus retomber dans les crimes qui les avaient conduits en prison et à plutôt s'atteler aux travaux de développement. "Eviter l'oisiveté, car c'est la mère de tous les maux, la corruption, le détournement des deniers publics, le viol, le vol et tous les autres crimes", leur a-t-il conseillé avant de rappeler aux professionnels de la loi de privilégier beaucoup plus d'autres peines

Dans cette Edition:

page

Accélération de la campagne de désengorgement des prisons

1

Le Président Ndayishimiye reçoit en audience une délégation de la coalition pour le développement communautaire responsable(CRCD)

2

Ouverture de la semaine dédiée au combattant

2

Le Président du Sénat participe à la 18^{ème} réunion du Bureau des Présidents des Parlements de la Communauté Est Africaine

3

Départ du Deuxième Vice-Président du Sénat en République d'Azerbaïdjan

3

Ruyigi: retour des réfugiés en provenance de la Tanzanie

7

Passation du flambeau de la paix entre les provinces Bubanza et Bujumbura

7

Le Haut-commissariat des Réfugiés octroie un don à la Radiotélévision Nationale du Burundi et la Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme

9

COMMUNIQUE DE PRESSE NO14 /2024 DE LA REUNION DU CONSEIL DES MINISTRES DU MERCREDI 13 NOVEMBRE 2024

11

que la prison en rendant justice.

Avant de clôturer le discours de circonstance, le Numéro Un Burundais a rappelé que ceux qui seront relaxés mais qui avaient été condamnés pour détournement

des deniers publics, corruption ou malversations économiques ne seront plus admis à exercer aucun service de l'Etat et ne seront pas non plus engagés dans les sociétés privées. **(Présidence)**

Le Président Ndayishimiye reçoit en audience une délégation de la coalition pour le développement communautaire responsable(CRCD)



Le Burundi est un joyau jadis méconnu mais qui, aujourd'hui, est de plus en plus convoité par les entrepreneurs étrangers, qui veulent apporter leur contribution dans la mise en œuvre de la vision du Burundi, pays émergent en 2040 et pays développé en 2060.

Dans cette dynamique, le vendredi 15 Novembre 2024 au Palais Présidentiel Ntare Rushatsi, le Chef de l'Etat

burundais Son Excellence Evariste Ndayishimiye, a reçu en audience une délégation de la coalition pour le développement communautaire responsable(CRCD) basée à Los Angeles, dirigée par Monsieur Mark Wilson.

Cette organisation active dans plusieurs pays africains met l'accent sur l'éducation et la professionnalisation des jeunes dans le but de les rendre plus autonomes et pleinement impliqués dans le développement de leurs communautés et de leur pays.

Une approche qui a beaucoup de similitudes avec la politique du gouvernement burundais, qui place les jeunes au cœur du développement, en leur offrant toutes les opportunités nécessaires pour participer activement à la transformation du pays comme l'a indiqué le Numéro Un burundais au cours des échanges.

Le Chef de l'Etat a par ailleurs chaleureusement accueilli la délégation, soulignant que le Burundi est un véritable "pays des mille et une opportunités", et a assuré de son entière disponibilité pour une collaboration fructueuse et durable. **(Présidence)**

Ouverture de la semaine dédiée au combattant



La semaine dédiée au combattant a été ouverte, le jeudi 14 novembre 2024, en commune Mpanda (nord-ouest du Burundi), sur sa colline

Gifurwe où sont inhumés certaines des victimes disparues, de la crise qu'à endurée le Burundi, sous le thème : « la lutte armée est terminée, le combat pour le développement continue ; dressons-nous contre elle avec la vision du Burundi pays émergent en 2040 et développé en 2060. »

Les festivités ont été rehaussées par le Président de la République du Burundi Son Excellence Evariste Ndayishimiye.

Dans son allocution, il a appelé au souvenir de ce qui a été la cause de la crise, pour la sauvegarde de la paix et la sécurité, ainsi que le renforcement du patriotisme. Il a invité les Burundais à profiter de la paix retrouvée afin de s'adonner au développement de leurs ménages en parti-

culier et du pays en général, vers la lutte contre la pauvreté, et l'aboutissement de la vision du Burundi, pays émergent en 2040 et développé en 2060.

Le Président de la République du Burundi Son Ex-

cellence Evariste Ndayishimiye, leur a demandé de prier pour ceux qui ont péri sur le champ de bataille, et d'être, toujours, prêts à se sacrifier pour le bien-être de leurs pairs et leur patrie. Il a promis la contribution dans la construction de l'Eglise de Muzinda. **(ABP)**

Le Président du Sénat participe à la 18^{ème} réunion du Bureau des Présidents des Parlements de la Communauté Est Africaine



Le Président du Sénat, Très Honorable Emmanuel Sinzohagera, a pris part à la 18^{ème} Réunion du Bureau des Présidents des Parlements de la Communauté Est Africaine (EAC), qui s'est tenu à l'Hôtel Emara Ole-Sereni à Nairobi, au Kenya, le mercredi 13 novembre 2024.

Avant cette réunion, il a participé aux travaux de la mise en place du nouveau Bureau et a assisté à la remise et reprise entre Très Honorable Dr Tulia Ackson, Présidente du Bureau sortant, actuellement Présidente de l'Assemblée Nationale de la Tanzanie, et celui entrant, Très Honorable Moses Weng'ula, Président de l'Assemblée Nationale du Kenya.

Dans son intervention, lors de cette réunion, le Président de la Chambre Haute du parlement du Burundi a rappelé que le rôle principal de l'EAC consiste à élargir et approfondir la coopération entre les

Etats partenaires, notamment dans le domaine politique, économique et social pour leur intérêt commun. Il a invité le nouveau Bureau à travailler sous cette vision, pour que certains conflits qui persistent entre certains pays membres de la Communauté Est Africaine cessent, et que tout le peuple est-africain dans sa diversité jouisse d'une liberté et d'une intégration effectives.

Très Honorable Sinzohagera a soumis au Bureau des Présidents des Parlements de l'EAC, une proposition du Burundi, qui consiste à rembourser les arriérés des cotisations des pays membres en Shillings Tanzaniens. Il a signalé que le Burundi est prêt à accueillir la 20^{ème} réunion du Bureau des Présidents des Parlements de l'EAC, en novembre 2025 ainsi que les jeux interparlementaires de cette même année.

Les Présidents des Parlements ont soulevé les problèmes auxquels fait face à la Communauté Est Africaine, notamment les conflits qui persistent dans certains pays membres, les catastrophes naturels et les conséquences des changements climatiques. Ils ont aussi évoqué le problème des langues officielles au sein de la Communauté Est Africaine, étant donné que certains pays souhaitent que le Français et le Kiswahili soient aussi utilisés. Les participants ont également échangé sur l'état des lieux des préparatifs des jeux interparlementaires, prévus du 6 au 18 décembre de cette année, à Mombasa, au Kenya. **(Sénat)**

Départ du Deuxième Vice-Président du Sénat en République d'Azerbaïdjan



Le 14 novembre 2024, l'Honorable Fabrice Nkurunziza, Deuxième Vice-Président du Sénat, a pris part vers Bakou, en République d'Azerbaïdjan où il va participer à la réunion parlementaire organisée dans le cadre de la

29^{ème} session de la Conférence des Parties à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP 29).

Cette réunion qui se déroulera du 16 au 17 novembre 2024, a organisé par l'Union Interparlementaire et la Milli Majlis d'Azerbaïdjan. Il rassemblera des parlementaires du monde entier afin de chercher de solutions communes face aux défis climatiques les plus pressants. **(Sénat)**

Education, pierre angulaire dans la réalisation de la vision du Burundi, pays émergent en 2040 et développé en 2060



qué que plus de 95% des progrès en matière de développement proviennent de l'éducation, notamment de l'université du Burundi. Il a encouragé les chercheurs et les institutions à rechercher des financements pour concrétiser leurs travaux de recherche.

Sous le patronage du Ministère de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique, l'Université du Burundi a lancé le lundi 11 novembre 2024, la semaine de l'Université (Summer School) édition 2024, sous le thème: «1964-2024, l'Université du Burundi au service du développement durable et de la vision du Burundi, pays émergent en 2040 et développé en 2060».

Dans son discours, Monsieur Zacharie Miburo, qui avait représenté le Ministre de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique a fait savoir que la semaine de l'Université du Burundi est devenue une tradition établie, mettant en lumière les réalisations académiques, la recherche scientifique et les services offerts à la communauté par cette université.

Le Représentant du Ministère de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique, Monsieur Zacharie Miburo, a souligné que cette semaine vise à promouvoir les activités culturelles et sportives au sein de la communauté universitaire, à travers l'organisation de soirées culturelles et de compétitions sportives. Il a insisté sur l'importance de ces événements, notamment pour la jeunesse qui y trouve l'occasion d'échanger, de se découvrir mutuellement et de repérer les talents des jeunes.

Monsieur Joseph Bigirimana, membre du panel, a indi-

Il a dit que tous les pays qui ont réussi à atteindre leur émergence économique ont d'abord investi dans le secteur de l'éducation. Il a souligné qu'une formation adéquate des enseignants à tous les niveaux, est indispensable pour accompagner les étudiants vers la réalisation de leurs rêves professionnel.

Il a expliqué que les méthodes d'enseignement doivent être révisées, pour lier la pratique aux théories assimilées. Il a souligné que bâtir sur la planification, l'éducation et l'encouragement des innovations, pourrait aider le Burundi à atteindre sa vision de pays émergent en 2040 et développé en 2060.

Il a souligné que les défis rencontrés dans le secteur de l'éducation nationale et de la recherche scientifique incluent le déficit de ressources, d'outils, d'enseignants, ainsi qu'un faible taux d'investissement. Il a appelé le gouvernement et les partenaires de l'éducation à accroître les investissements, pour pallier au manque de moyens et ainsi atteindre les objectifs fixés.

Les activités de la mi-journée de la semaine "Summer School, édition 2024" se sont clôturées avec la visite des stands de diverses réalisations scientifiques et culturelles, ainsi que des outils utilisés par les groupes de recherche scientifique dans divers domaines. **(RTNB)**

Lancement de l'Initiative de masse critique de professionnels



Le Ministre des Finances, du Budget et de la Planification Economique, Monsieur Audace Niyonzima, a procédé le jeudi 14 novembre 2024, à Bujumbura, au lancement de l'Initiative de masse critique de professionnels (IMCP), qui a pour objectif de former les professionnels des projets financés par la Banque mondiale.

Dans son mot de circonstance, le Ministre des Finances, du Budget et de la Planification Economique Monsieur Audace Niyonzima a apprécié positivement la flexibilité de l'équipe de la banque mondiale (BM) présidée par la représentante résidente de cette banque au Burundi, pour pouvoir mettre en place l'IMCP visant le renforcement des capacités des gestionnaires des projets.

« Nous avons la vision de faire du Burundi un pays émergent en 2040 et développé en 2060, et sa mise en œuvre effective exige pas mal de ressources dont la ressource humaine qui est la plus rare », a-t-il indiqué, faisant remarquer que les projets que l'on est en train de mettre en œuvre, en particulier ceux qui sont financés par la banque mondiale, sont des projets qui s'inscrivent dans cette perspective du développement.

Il est revenu sur pas mal de défis qui handicapent la mise en œuvre des projets de développement. Parmi ceux-là, figurent les difficultés liées à la gestion financière, les délais de passation des marchés qui tardent et qui s'étirent sur une longue (plusieurs mois voire une année), le non-respect de la planification telle qu'approuvée par la plateforme de la banque mondiale, la faiblesse dans la gestion des

contrats jusqu'aux livrables, la faible qualité des dossiers pour les entreprises soumissionnaires, ainsi que le déploiement tardif ou non des environnementalistes sur terrain, par les entreprises.

Il a, par ailleurs, rappelé que le gouvernement du Burundi dispose actuellement de 20 projets financés par la BM à hauteur de 1,8 milliards de dollars américains. « A travers cette initiative, on veut des gens efficaces, qui savent ce qu'ils font, qui maîtrisent leurs tâches », a-t-il insisté, signalant que l'IMCP est une initiative unique dans les projets de la BM, qui vise le renforcement des capacités en prélevant les ressources sur le financement qui est déjà disponible.

Quant à certaines gens qui ne connaissent pas l'ampleur des besoins du pays, et qui ont tendance à penser que les ressources du gouvernement peuvent provenir des recettes fiscales seulement, Monsieur Audace Niyonzima a déploré qu'il s'agisse d'une erreur d'appréciation. Il a signalé que tous les pays s'endettent même si certains Burundais ont une perception négative de la dette.

Il a poursuivi en indiquant qu'à côté des recettes fiscales, tous les pays du monde recherchent des ressources externes sous deux formes principales, à savoir, la dette qui peut être interne et externe ; et la ressource financière appelée « don » qui provient des partenaires bilatéraux (entre les pays amis) et multilatéraux, c'est-à-dire, à travers les organisations internationales dont la BM à la tête parce que, a-t-il signifié, c'est la BM qui donne une enveloppe la plus élevée et qui finance beaucoup de projets au niveau du pays.

Pour sa part, la représentante résidente de la Banque Mondiale au Burundi, Madame Hawa Wagué Cissé, a précisé que l'Initiative de masse critique de professionnels vise la formation des professionnels des projets du gouvernement financés par cette banque dans cinq domaines, à savoir, la passation des marchés, la gestion financière, les sauvegardes environnementale et sociale, l'audit interne des projets et le suivi-évaluation.

« Avoir des professionnels dans ces domaines qui sont spécifiques, permet de mettre en œuvre tous ces projets dans les meilleurs délais ; d'avoir un impact

positif sur la population et d'atteindre les objectifs de développement du Burundi », a-t-elle souligné, précisant, par ailleurs, que la première cohorte à être formée et qui est attendue d'ici environ 9 mois, est constituée de 150 personnes qui sont des fonctionnaires qui travaillent sur les projets financés par la BM, ainsi que des spécialistes de ces mêmes domaines dans les pro-

jets. Elle a indiqué que l'équipe de la Banque Mondiale est en train de travailler avec le Ministère des Finances, du Budget et de la Planification Economique, l'Université du Burundi et l'Institut supérieur de gestion des entreprises (ISGE) pour pouvoir mettre en œuvre ce programme de façon rapide. **(ABP)**

Vers la ratification du Protocole sur le développement de l'aquaculture sur le lac Tanganyika



Le Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage à travers la direction générale de l'agriculture, de l'élevage, de la vulgarisation et la mobilisation, a organisé le mercredi 13 novembre 2024 à Rumonge, un atelier de vulgarisation du protocole sur le développement de l'aquaculture sur le lac Tanganyika et son bassin. C'est un protocole qui est sur la voie d'être ratifié par les quatre pays riverains du lac Tanganyika dont le Burundi.

Dans leurs présentations, les experts ayant participé à l'élaboration de ce protocole ont indiqué que ce dernier tient compte des étapes nécessaires, pour que les pratiques aquacoles soient durables, respectueuses de l'environnement et bénéfiques pour les communautés locales.

L'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture recommande la consommation moyenne de poissons à hauteur de 18,3Kg par an et par personne pour une bonne alimentation, ce qui suppose alors la nécessité d'au moins 222.000 tonnes de poissons pêchés par an.

Au moment où les données issues du Ministère de l'environnement, de l'agriculture et de l'élevage indiquent que la pêche au Burundi enregistre une production annuelle de poissons de l'ordre de 36.000 tonne, il y a donc un déficit de 186.000 tonnes de poissons par an. Le développement de l'aquaculture sur le lac TANGANYIKA et son bassin, serait alors une des solutions au problème d'alimentation équilibrée au Burundi.

Le Directeur de la Pêche Monsieur Jean Marie Manirambona a fait savoir que la réussite de l'aquaculture sur le lac Tanganyika, pour combler le déficit en protéines animales dans le pays, nécessite la multiplication des écloseries, la multiplication des étangs piscicoles et la promotion de la pisciculture en cages flottantes.

Selon le Directeur Général de l'environnement, de l'agriculture et de l'élevage, ce protocole sur le développement de l'aquaculture a été approuvé par le Ministère de la justice des 4 pays riverains du lac Tanganyika le 17 novembre 2023. Des sites ont été identifiés à cette fin: 2 en Zambie, 6 en République Démocratique du Congo, 5 en Tanzanie et 2 au Burundi à Kabezi et à Mvugo, en commune Nyanza-Lac.

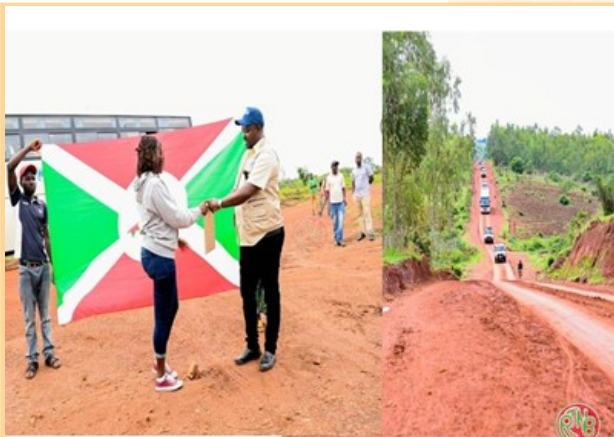
La pratique de l'aquaculture en cages flottantes sur le lac Tanganyika doit privilégier les espèces locales et mono sexes (mâles), pour éviter l'extinction des espèces existantes, faciliter le contrôle de la qualité de l'eau et l'implication des communautés locales. **(RTNB)**

Ruyigi: retour des réfugiés en provenance de la Tanzanie

Le Gouvernement du Burundi a accueilli le mardi 12 novembre 2024, à la frontière Cijongo en province Ruyigi, la frontière du Burundi et la Tanzanie, 17 ménages composés de 42 personnes provenant du Camp Nduta et du Camp Nyarugusu. Ces 17 ménages rapatriés se répartissent en 15 ménages pro-

venant du Camp de Nduta et composés de 36 personnes, et 2 ménages en provenance du Camp Nyarugusu, composés de 6 personnes.

Le Directeur Général au Ministère de l'Intérieur du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique,



chargé du Rapatriement, de la réinsertion et de la réintégration, Monsieur Nestor Bimenyimana a salué l'engagement de ces burundais, qui ont regagné leur pays natal, leur a souhaité la bienvenue et les a exhorté à collaborer avec les locaux pour sauvegarder la paix et la sécurité.

Ces ménages rapatriés sont accueillis directement au Centre de Transit de Nyabitare situé dans la Zone Nyabitare, Commune Gisuru en Province Ruyigi, pour la suite des démarches, afin que ces derniers puissent arriver dans leurs familles respectives.

Il a précisé que ce projet de rapatriement des réfugiés a commencé en 2017. Il a rappelé à ces rapatriés de se joindre aux autres en adhérant aux coopératives car, un seul doigt ne peut pas ramasser un caillou par terre. A la sortie de ce centre, les rapatriés seront acheminés au Chef-lieu de la province Ruyigi. Cette province va ensuite les aider à regagner leurs familles d'origine. Etant donné qu'un rapatrié n'a rien, chaque ménage va recevoir des vivres et non vivres, ainsi qu'une enveloppe de 200 \$ par personne du ménage, avec un ajout de 20\$ par personne comme frais de déplacement, a expli-

qué le Directeur général chargé du rapatriement, de la réinsertion et de la réintégration Monsieur Nestor Bimenyimana, qui a encouragé les autres réfugiés à regagner leur pays natal.

Chaque chef de ménage rapatrié a droit à un téléphone portable, pour qu'en plus de pouvoir communiquer, le ménage puisse recevoir l'assistance du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés à partir de M Pesa.

Afin de faciliter le travail d'octroi des documents d'état civil, le Haut-commissariat des Nations unies pour les réfugiés a déjà rendu disponible 20 ordinateurs et 10 imprimantes. Le directeur général du rapatriement, de la réinsertion et de la réintégration a rappelé que le Ministère de l'intérieur, du développement communautaire et de la sécurité publique collabore dans cette tâche avec United Nations High Commissioner for Refugees (UNHCR), Save the Children, ZOA, HealthNet TPO.

Les documents d'état civil qu'ils bénéficient dans ce Centre avant de rentrer dans leurs familles d'origine, sont notamment l'attestation de rapatriement, les extraits d'acte de naissance pour les enfants, les cartes d'identité ainsi que l'extrait de mariage, pour ceux qui ont fondé leurs familles illégalement étant au Camp de réfugiés.

Un des rapatriés, Monsieur Athanase Mvuyekure né sur la colline Kigamba, Zone Nyabitare, commune Gisuru en province Ruyigi, et qui se trouvait au Camp de Nduta en Tanzanie, a fait savoir que la vie au camp de réfugiés n'est pas bonne, raison pour laquelle il a décidé de regagner son pays natal. Il se réjouit de rentrer dans son pays et appelle les autres réfugiés à faire de même, en vue de contribuer à développer leur mère patrie. (RTNB)

Passation du flambeau de la paix entre les provinces Bubanza et Bujumbura

En provenance de la province Bubanza, le mercredi 13 novembre 2024 dans la matinée, le flambeau de la paix, à sa 18^{ème} édition 2024 a été accueilli à la frontière des communes Mutimbuzi (Bujumbura) et Rugazi (Bubanza), par le gouverneur de la province Bujumbura Monsieur Désiré Nsengiyumva, lui remis par le gouverneur de Bubanza, Monsieur Cléo-

phace Nizigiyimana. Une passation qui s'est effectuée en présence des Intwararumuri et la population des deux communes. Le flambeau a été conduit à l'Ecole Fondamentale de Maramvya III où il a illuminé les travaux de mélange du gravier et du ciment pour paver trois salles de classe de cette école.

L'administrateur de la commune Mutimbuzi, Monsieur Siméon Butoyi a indiqué que la population de Mutimbu-



zi est avertie et s'apprête à entrer dans la commune Ntakangwa agrandie, où elle va s'atteler à mettre en place des projets d'aménagement de la voirie. Dans cette ville qui s'agrandit du jour au lendemain, il va s'agir de construire des écoles en étages pour accueillir de plus en plus de jeunes dont les parents viennent s'établir en zone Maramvya et dont les effectifs se multiplient par deux chaque année.

Selon le gouverneur de Bujumbura Monsieur Désiré Nsengiyumva, hormis les projets de développement en zone Maramvya, il a souligné les problèmes fonciers,

dans cette zone où des gens veulent escompter les propriétés de l'Etat.

Signalons que ce contentieux est connu au Ministère des infrastructures, de l'Équipement et des Logements Sociaux. Il a ajouté que Mutimbuzi, vue sa situation sur la frontière du pays et par rapport à l'aéroport international Melchior Ndadaye, le gouvernement doit y réserver un aménagement particulier pour que les visiteurs face une bonne appréciation du Burundi.

Il a évoqué la question d'indemnisation des gens situés dans les 160 ha près de la présidence et ceux de la partie est de la présidence qui devraient être indemnisés.

Il a profité de cette occasion pour demander au président des Intwararumuri, Monsieur Epipode Baranyikwa de transmettre ces préoccupations de la population au président de la République.

Il a promis de tout transmettre à qui de droit sans rien retirer demandant aux administratifs et intellectuels de Mutimbuzi de consigner ces projets sous forme écrits et plans admettant que de tels projets seront financés dans le cadre de la vision 2040-2060. **(ABP)**

Le personnel du Guichet unique provincial de Kayanza appelé à faire un bon accueil et à en découdre avec la corruption



Le Gouverneur de Kayanza (nord) a réuni, le mercredi 13 novembre 2024, tout le personnel du Guichet unique provincial (GUP) de Kayanza en vue de se rendre compte de la façon dont fonctionne cette institution.

Par la même occasion, il a prodigué une série de conseils au personnel de ce guichet afin que les demandeurs de différents documents ne puissent continuer à

descendre à Bujumbura alors qu'ils devraient les récupérer sans trop dépenser, a-t-on appris sur place.

Au cours de cette réunion, le responsable du GUP de Kayanza, Monsieur Sosthène Ndereyimana, a indiqué que le personnel sous son autorité travaille en synergie et que cela facilite les demandeurs de différents documents délivrés par cette institution.

Toutefois, il a déploré le fait que les policiers y travaillant réclament depuis longtemps les primes de détachement. Réagissant à cette préoccupation, Monsieur Rémy Cishahayo n'a pas passé par quatre chemins tout en précisant que c'est le Ministère de la fonction publique, du travail et de l'emploi qui devrait donner ces primes du fait qu'ils travaillent aujourd'hui au sein de ce ministère.

Le Gouverneur de la Province de Kayanza Monsieur Rémy Cishahayo a, également, invité le personnel du Guichet unique provincial de Kayanza à bien accueillir ceux qui s'y confient et à bien analyser leurs documents afin d'éviter de servir les criminels ou les étrangers surtout que cette province fait frontière avec le Rwanda. Il

n'a pas manqué de les inviter à en découdre avec la corruption.

A noter que le Guichet unique provincial de Kaya-

za a ouvert ses portes en 2020 et qu'il a déjà délivré plus de 7860 documents dont plus de 1.500 passe-ports, plus de 2000 laissez-passer, plus de 250 permis de conduire et bien d'autres documents. **(ABP)**

Le Haut-commissariat des Réfugiés octroie un don à la Radiotélévision Nationale du Burundi et la Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme



Dans le cadre du partenariat entre le Haut-Commissariat des Réfugiés (HCR) au Burundi et la Radiotélévision Nationale du Burundi (RTNB) signé par la Représentante du HCR Madame Brigitte Mukanga-Eno et le Directeur Général de la RTNB, Monsieur Faustin Ndayizeye, le HCR a octroyé le lundi 11 novembre 2024, un don d'un véhicule de type Jeep Land Cruiser 4x4 court Châssis à la RTNB.

Par la même occasion, le HCR octroie un véhicule Jeep Land Cruiser court châssis à la Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme (CNIDH), dans le cadre du partenariat déjà existant, pour faciliter à cette organisation le travail de monitoring des Droits de l'homme, dans les camps des réfugiés à l'intérieur du Burundi.

La Représentante du Haut-commissariat des réfugiés au Burundi, Madame Brigitte Mukanga Eno a fait savoir qu'après la réunion tripartite : Burundi, Tanzanie et HCR visant à promouvoir le rapatriement massif des réfugiés, ces derniers auront be-

soin d'informations relatives aux conditions du pays, aux droits, aux besoins, et la contribution de la Radiotélévision Nationale du Burundi s'avère nécessaire pour les informer de la réintégration, des défis, et pour stimuler les réfugiés des autres pays à prendre la décision de rentrer dans leur pays natal.

Parlant du partenariat entre le Haut-commissariat des Réfugiés (HCR) et la Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme (CNIDH), Madame Brigitte Mukanga Eno a indiqué que cette organisation va faire le monitoring des réfugiés déjà rentrés, notamment en rapport avec la récupération de leurs biens, leurs droits fonciers et autres.

Le Directeur Général de la Radiotélévision Nationale du Burundi, Monsieur Faustin Ndayizeye s'est réjoui du partenariat et du don du HCR, qui va permettre à l'institution d'être à la hauteur de sa mission d'accompagner l'action gouvernementale, y compris le programme de rapatriement des réfugiés. Il a profité de l'occasion pour interpeller les autres agences des Nations Unies, à emboîter le pas au HCR et aux autres organisations, qui ont déjà manifesté leur volonté d'appuyer la RTNB par des équipements divers.

Le Président de la Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme, Monsieur Sixte Vigny Nimuraba s'est réjoui pour sa part du don du HCR, et promet de continuer à promouvoir les droits humains, en collaboration avec tous les partenaires intervenant dans ce secteur. **(RTNB)**

Signature d'un mémorandum d'entente entre l'université Espoir d'Afrique et l'hôpital Tanganyika

L'Université Espoir d'Afrique (UEA) et l'hôpital Tanganyika ont signé le mardi 12 novembre 2024, un mémorandum d'entente dans le cadre de partager une vision commune de développement et d'amélioration des soins de santé au Burundi.

Selon le recteur de l'Université Espoir d'Afrique colonel de police Monsieur Servilien Nitunga, les deux institutions reconnaissent l'importance d'une collaboration synergique pour former des professionnels de santé compétents, mener des recherches pertinentes et développer des programmes innovants qui répondent aux



besoins de la population du Burundi et de la région des Grands Lacs ou de l'EAC.

Ainsi, a-t-il fait savoir, le présent mémorandum d'entente a pour objet d'établir un cadre formel de coopération entre l'hôpital Tanganyika et l'université Espoir d'Afrique, afin de viser à définir les modalités de partenariat dans des domaines d'intérêt commun, tels que la formation des étudiants en médecine et autres sciences de la santé, la recherche académique, les stages pour étudiants, et le développement de projets conjoints.

Les deux institutions souhaitent renforcer leur partenariat afin de contribuer de manière significative à l'amélioration des services de santé et à la formation de nouveaux praticiens compétents au Burundi.

Les deux institutions s'engagent à faciliter l'échange de professionnels qualifiés, contribuant à l'amélioration de la qualité de l'enseignement en sciences médicales au sein de l'université, et à promouvoir un enseignement de haut niveau. Par ailleurs, a-t-il poursuivi, les étudiants de cette université bénéficieront de stages pratiques au sein de Tanganyika hôpital, leur permettant

ainsi d'acquérir une expérience concrète et d'appliquer leurs connaissances théoriques.

Dans le secteur de la recherche académique, Tanganyika hôpital et l'université Espoir d'Afrique collaboreront sur des projets de recherche en santé, visant à produire des résultats pertinents pour améliorer les services de santé et répondre aux défis du système de santé burundais, soulignant qu'ils travailleront ensemble pour développer des projets visant à mobiliser des financements, renforçant ainsi leur capacité à répondre aux besoins en matière de santé et d'éducation dans les projets conjoints.

Les parties s'engagent à réaliser ensemble ou séparément toutes actions pouvant concourir à la bonne exécution du présent Mémorandum d'Entente de partenariat dans les limites de leurs domaines de compétences respectives; mettre au service du partenariat leurs moyens humains et matériels pour atteindre leurs objectifs ; respecter dans la mesure du possible

les termes et les délais impartis aux actions et travaux à entreprendre dans le cadre du présent partenariat; instituer et maintenir un cadre permanent d'échanges et de concertation.

Le directeur général de Tanganyika hôpital, Monsieur Dr. Steven Nsengiyumva quant à lui, signalé que cet hôpital s'engage à fournir des ressources enseignantes qualifiées à l'Université espoir d'Afrique, afin de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'enseignement. De plus, cet hôpital accueillera les étudiants en médecine ou d'autres sciences de la santé de l'UEA pour des stages pratiques, leur offrant ainsi l'opportunité d'acquérir une expérience clinique précieuse. Ainsi, Tanganyika hôpital participera activement à des projets conjoints de recherche et de développement divers, visant à répondre aux besoins spécifiques du secteur de la santé.

Notons que ce mémorandum d'entente a été conclu pour une durée de cinq ans avec un contrat renouvelable. **(ABP)**

REPUBLIQUE DU BURUNDI



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Secrétariat Général de l'Etat

**COMMUNIQUE DE PRESSE N°14/2024 DE LA REUNION DU CONSEIL DES MINISTRES
DU MERCREDI 13 NOVEMBRE 2024**

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce mercredi 13 novembre 2024 à Bujumbura, sous la présidence de son Excellence Monsieur le Président de la République, Général Major Evariste NDAYISHIMIYE.

Après la présentation et l'adoption de l'ordre du jour, Son Excellence Monsieur le Président de la République a invité le Premier Ministre à présenter la synthèse des observations issues de la réunion préparatoire du Conseil des Ministres qui avait eu lieu les 08 et 11 novembre 2024 et qui était consacrée à l'analyse préalable des mêmes dossiers inscrits à l'ordre du jour.

1. Document de politique et stratégie sectorielle du Ministère des Finances, du Budget et de la Planification Economique 2023-2027,
présenté par le Ministre des Finances, du Budget et de la Planification Economique

L'élaboration de la Politique et Stratégie Sectorielle 2023-2027 a pris pour référence les documents d'orientation nationale, notamment la Vision « Burundi Pays Emergent en 2040 et Pays Développé en 2060 » ainsi que le Plan National de Développement révisé. 1

Cette Politique

- (i) identifie les défis majeurs pour le Ministère ;
- (ii) définit les objectifs et les axes stratégiques ;
- (iii) identifie les grands domaines d'intervention et les programmes prioritaires qui sous-tendront la mise en œuvre de cette politique ;
- (iv) définit les mécanismes de mobilisation des ressources pour son financement ;
- (v) définit les mécanismes de sa mise en œuvre et de suivi-évaluation ;
- (vi) Fixe les cibles pour les indicateurs, année par année.

A l'issue de l'analyse, le document a été adopté moyennant quelques ajustements.

2. Document de politique et stratégie sectorielle du Ministère de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique,
présenté par le Ministre de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique

Ce document a été préparé en alignement aux importants outils nationaux de référence à savoir la Vision « Burundi, Pays Emergent en 2040 et Pays développé en 2060 » et le Plan National de Développement Révisé.

Cette Politique a pour objectifs d'améliorer la gouvernance locale, de transformer les collectivités locales en pôles de développement et de consolider un environnement sécuritaire paisible pour contribuer à un pays Emergent en 2040 et Développé en 2060.

REPUBLIQUE DU BURUNDI



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Secrétariat Général de l'Etat

Les objectifs stratégiques visés dans la mise en œuvre de cette Politique et sa stratégie de mise en œuvre sont entre autres,

- (1) d'assurer une administration de proximité cohérente avec l'action gouvernementale ;
- (2) de promouvoir la viabilité des collectivités territoriales et le développement local ;
- (3) d'assurer la sécurité des personnes et des biens ;
- (4) d'assurer la prévention des risques et la gestion des catastrophes.

Après échange et débat, la politique a été adoptée moyennant quelques réaménagements.

3. **Projet de loi portant modification n°1/09 du 13 novembre 2020 portant organisation générale de l'administration publique,** présenté par les Services de la Primature

Dans le cadre de la mise en œuvre des réformes de l'administration publique, le Burundi se sert de deux instruments de développement à savoir la Vision « Burundi Pays émergent en 2040 et Pays développé en 2060 » ainsi que le Plan National de Développement révisé.

Ces deux instruments posent les principes de la déconcentration et décentralisation en vue d'approcher le pouvoir à la population et d'améliorer la qualité des services offerts aux citoyens.

C'est dans ce cadre qu'il a été mis en place la loi n°1/05 du 16 mars 2023 portant détermination et délimitation des provinces, des communes, des zones et collines ou quartiers de la République du Burundi ainsi que la loi organique n°1/18 du 07 juin 2024 portant réorganisation de l'administration communale.

Cependant, il est à noter que les services publics sont jusqu'à présent réglementés par la loi n°1/09 du 13 novembre 2020 portant organisation générale de l'administration publique. Cette loi accuse des lacunes en termes d'adaptation à ces deux lois ci-haut citées. D'où la nécessité de sa modification en vue d'avoir un instrument juridique répondant à la vision 2040-2060 d'approcher les services publics à la population.

Après échange et débat, le projet a été adopté avec entre autre recommandation que chaque ministère ait des services déconcentrés dans la Province et que les fonctionnaires y affectés soient sous la responsabilité administrative du Gouverneur de Province.

4. **Projet de décret portant création, mission, organisation et fonctionnement de l'Autorité de Radioprotection et de Sureté Nucléaire au Burundi (ARSBU),** présenté par les Services de la Primature

Le Burundi a adhéré à l'Agence Internationale de l'Energie Atomique en 2009. En Septembre 2022, une loi relative à l'utilisation pacifique, à la sûreté et à la sécurité de l'énergie nucléaire et aux rayonnements ionisants a été promulguée. Cette loi prévoit la création d'une Autorité de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire du Burundi « ARSBU ».

Ce projet de décret est une mise en œuvre de cette loi et consacre le fonctionnement de l'Autorité. La mise en place de ce décret permettra à l'Autorité de régulation d'assurer le contrôle et la réglementation de l'utilisation des sources de rayonnements ionisants à des fins pacifiques dans les différents secteurs de la vie du pays.

A l'issue de l'analyse, le projet a été adopté moyennant certaines corrections de fonds et de forme.

REPUBLIQUE DU BURUNDI



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Secrétariat Général de l'Etat

5. Projet de décret portant création, organisation, missions et fonctionnement du Forum National des Jeunes au Burundi,
présenté par le Ministre des Affaires de l'EAC, de la Jeunesse, des Sports et de la Culture

Au Burundi, les jeunes représentent un pourcentage qui s'impose. Il s'agit d'un atout qu'il faut exploiter au profit du développement surtout en renforçant son encadrement.

C'est dans cette perspective qu'un Conseil National de la Jeunesse Burundaise a été mis en place depuis l'an 2004. Malheureusement, il n'y a jamais eu de cadre légal régissant cet organe. Il a été constaté par la suite que les Conseils nationaux sont déterminés par la Constitution.

Ce projet de décret vient répondre à deux soucis :

- (1) Mettre en place un cadre légal qui régit cet organe qui rassemble la jeunesse burundaise ;
- (2) Se conformer à la Constitution en changeant l'appellation Conseil « National de la Jeunesse Burundaise » en « Forum National de la Jeunesse Burundaise ».

Après analyse, le projet a été adopté moyennant des aspects de fonds et de forme à ajuster.

3

6. Projet de décret portant création, composition, mission, organisation et fonctionnement du comité national de digitalisation des services publics,
présenté par la Ministre de la Communication, des Technologies de l'Information et des Médias

Le Plan Directeur de Digitalisation des Services Publics du Burundi prévoit la mise en place d'un Comité National de Digitalisation des Services Publics et d'un Comité Technique de suivi de sa mise en œuvre dans l'optique de s'assurer de son opérationnalisation.

Le Comité national a pour rôle de piloter la mise en œuvre du Plan Directeur de Digitalisation et est appuyé par un comité technique qui a pour mission de vérifier si la mise en œuvre du Plan Directeur de Digitalisation s'effectue en bonne et due forme.

Le présent décret vient formaliser la mise en place du cadre institutionnel de pilotage et suivi de la mise en œuvre du Plan Directeur de Digitalisation, en apportant quelques ajustements de nature à permettre son efficacité par rapport aux mécanismes prévus dans le Plan Directeur.

Après analyse, le projet a été adopté moyennant quelques corrections.

REPUBLIQUE DU BURUNDI



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Secrétariat Général de l'Etat

7. Projet de loi portant ratification par la République du Burundi de l'accord général de coopération entre le Gouvernement de la République de Zambie et le Gouvernement de la République du Burundi, signé à Lusaka le 14 juin 2024,

présenté par la Ministre du Commerce, du Transport, de l'Industrie et du Tourisme en lieu et place du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement en Mission à l'extérieur du pays

L'accord général de coopération entre le Gouvernement de la République de Zambie et le Gouvernement de la République du Burundi est une manifestation de la volonté de renforcer, d'élargir et de diversifier les relations entre les deux pays et de les adapter à leurs besoins, en tenant compte de leurs potentialités et capacités.

Pour le Burundi, cet accord s'inscrit dans le prolongement des engagements déjà pris de multiplier les partenariats dans les domaines qui revêtent une importance primordiale dans le développement du Pays. Il servira de base pour les négociations et la conclusion des accords sectoriels.

Après analyse, le projet a été adopté moyennant quelques corrections de forme.

8. Projet de loi portant ratification par la République du Burundi de l'accord sur l'exemption de visa pour les détenteurs de passeports diplomatiques entre le Gouvernement de la République de Zambie et le Gouvernement de la République du Burundi, signé à Lusaka le 14 juin 2024,

présenté par la Ministre du Commerce, du Transport, de l'Industrie et du Tourisme en lieu et place du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement en Mission à l'extérieur du pays

L'Accord sur l'exemption de visa pour les détenteurs de passeports diplomatiques prévoit un régime de simplification des formalités de voyage en faveur des citoyens du Burundi et des ressortissants de la Zambie détenteurs de ce genre de passeports qui se rendent sur le territoire de l'autre partie.

A travers cet Accord, les deux pays veulent poser un nouveau jalon dans la consolidation de leurs relations bilatérales.

Après analyse, le projet a été adopté avec comme recommandation de plaider pour l'extension de cette exemption notamment aux détenteurs des passeports de service.

9. Projet de loi portant ratification par la République du Burundi de la convention pour la répression de la capture illicite d'aéronefs (Convention de la Haye de 1970),

présenté par la Ministre du Commerce, du Transport, de l'Industrie et du Tourisme

Les actes illicites de capture ou d'exercice du contrôle d'aéronefs en vol compromettent la sécurité des personnes et des biens.

Dans le but de prévenir ces actes, il était nécessaire de prévoir des mesures appropriées en vue de punir leurs auteurs. Cette punition ne peut être opérée que dans les conditions fixées par ladite Convention. Cette

REPUBLIQUE DU BURUNDI



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Secrétariat Général de l'Etat

Convention est consacrée à la lutte contre les infractions pénales dont les exécutants mettent directement en péril la sécurité de l'aviation, les équipages et les voyageurs.

Après échange et débat, le projet a été adopté.

Fait à Bujumbura, le 14 novembre 2024

Le Secrétaire Général de l'Etat
Jérôme NIYONZIMA. -



5

Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développe- ment

Département de la Communication

www.mae.gov.bi

Twitter: @MAEBurundi